

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro MLDC_240827_103

portant sur

AVENANT N°2 AU LOT N°4 PEINTURE DU MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE CÉSAR VINAS AVEC LA SOCIÉTÉ SOCAMO

Le Maire de la Commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4°,

VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article susvisé,

VU la décision du Maire n°MLDC_230517_074 du 17 mai 2023 relative à l'attribution du lot n°4 peinture du marché de travaux relatif à la rénovation énergétique de l'école élémentaire César VINAS,

VU la décision du Maire n°MLDC_231027_115 du 27 octobre 2023 relative à l'avenant n°1 au lot n°4 du marché de travaux relatif à la rénovation énergétique de l'école élémentaire César VINAS,

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des modifications, rendues nécessaires en cours d'exécution du marché, qui génèrent des plus values,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De conclure l'avenant n°2 au lot n°4 Peinture du marché de travaux relatif à la rénovation énergétique de l'école élémentaire César VINAS avec la société SOCAMO afin de modifier, en cours d'exécution du marché, les prestations initiales, entraînant une plus-value,

- **ARTICLE 2** : De préciser que l'avenant n°2 s'élevant à trois-mille-quatre-cent-quarante euros Hors Taxes (3 440,00 € HT) soit quatre-mille-cent-vingt-huit euros Toutes Taxes Comprises (4 128,00 € TTC) introduit un écart de dix-sept virgule vingt pour-cent (17,20%) par rapport au montant du marché après l'avenant n°1, le portant ainsi à vingt-trois-mille-quatre-cent-trente-cinq euros cinquante centimes HT (23 435,50 € HT) soit vingt-huit-mille-cent-vingt-deux euros soixante centimes TTC (28 122,60 € TTC),

- **ARTICLE 3** : De préciser que les droits et les obligations de chacune des parties sont définis dans l'avenant n°2 annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 4** : D'imputer la dépense correspondant à l'avenant n°2 au lot n°4 Peinture du marché de travaux relatif à la rénovation énergétique de l'école César VINAS, au budget principal, chapitre 21, article 21312,

- **ARTICLE 5** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20240827-lmc113297-AR-1-
1

Date de télétransmission : 27/08/24
Date de publication : 23/09/2024
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le vingt sept aout deux mille vingt-quatre,

Le Maire
Gaëlle LEVEQUE



Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS
AVENANT N° 2

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

MADAME GAELLE LEVEQUE – MAIRE DE LODEVÉ
7 PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE 34700 LODEVÉ

B - Identification du titulaire du marché public

SOCAMO SARL
PA CHARLES MARTEL
354 rue Gustave Courbet
34750 VILLENEUVE LES MAGUELONE
Courriel : socamo.finitions@wanadoo.fr
Téléphone : 04 67 03 38 38
Numéro de SIRET : 469.801.013.00050
Code APE : 4333Z
Numéro de TVA intracommunautaire : FR 35469801013

C - Objet du marché public

- Objet du marché public:
TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CÉSAR VINAS -
Lot n° 04 - MARCHE 2023TVX017
- Date de la notification du marché public : 14 JUIN 2023
- Durée d'exécution du marché public : 14 mois
- Montant initial du marché public :
 - Taux de la TVA : 20%
 - Montant HT : 31 566,50 €
 - Montant TTC : 37 879,80 €
- Montant du marché public après l'avenant n°1 :
 - Taux de la TVA : 20%
 - Montant HT : 19 995,50 €
 - Montant TTC : 23 994,60 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Il est nécessaire de modifier le montant du marché conformément à l'article R2194-2 du code de la commande publique précisant que le marché peut être modifié lorsque, sous réserve de la limite fixée à l'article R.2194-3 (lorsque le marché est conclu par un pouvoir adjudicateur, le montant de la modification prévue à l'article R.2194-2 ne peut être supérieur à 50 % du montant du marché initial), des travaux, fournitures ou services supplémentaires, quel que soit leur montant, sont devenus nécessaires et ne figuraient pas dans le marché initial, à la condition qu'un changement de titulaire soit impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les équipements, services ou installations existants achetés dans le cadre du marché initial.

Prestation supplémentaire dans le hall d'entrée : Peintures radiateurs et portes

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 3 440,00 €
- Taux de la TVA : 20%
- Montant TTC : 4 128,00 €

- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au montant initial du marché : 10,9 %
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport à l'avenant n° 1 : 17,2 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 23 435,50 €
- Montant TTC : 28 122,60 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(*Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.*)

A : , le

Signature
(*représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice*)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



Villeneuve, le 14 août 2024

VILLE DE LODEVE
Place de l'hôtel de Ville
34700 LODEVE

N Réf : MF/FR-2262
Affaire : ECOLE CESAR VINAS
8 rue Georges Fabre - 34700 LODEVE
Travaux complémentaires
Lot 04 : Peinture
Devis 0.439 /24

Sous la direction de Valérie GARNIER - Architecte

DESRIPTIF - ESTIMATIF

DESIGNATION	U	Qtés	PU €	Produit
Travaux complémentaires de peinture				
<u>Les radiateurs</u>				
- Préparations				
- Peinture glycérophtalique satinée, 2 couches	m ²	50	30	1 500,00
<u>Les boiseries</u>				
- Portes de distribution à 1 face				
- Préparations				
- Peinture glycérophtalique satinée, 2 couches				
Portes distribution, 1 face	m ²	28	20	560,00
Grandes portes aux 2 faces	u	2	690	1 380,00
- Nettoyages & protections usuels				
Total HT				3 440,00
TVA 20%				688,00
Total TTC				4 128,00

Nos prix sont établis HORS TAXES

Valeur MARCHÉ

Villeneuve, le 14 août 2024



CARRELAGE

SOLS SOUPLES

PEINTURE

SOCAMO SARL • PA Charles Martel • 354 rue Gustave Courbet 34750 Villeneuve les Maguelone
Tel. : 04 67 85 39 72 Fax : 04 67 85 39 71 secretariat@socamo.fr
SIRET 469 801 013 00050 • APE 4333Z • TVA INTRA : FR35469801013